

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2015-43 du 7 juillet 2015
portant délégation de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530518S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang en date du 9 juin 2010 nommant M. Stéphane NOËL aux fonctions de directeur général délégué en charge de la production et des opérations;

Vu la décision n° N 2015-07 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant Mme Marie-Émilie JEHANNO aux fonctions de directrice générale déléguée en charge des ressources humaines de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Marie-Émilie JEHANNO, directrice générale déléguée en charge des ressources humaines de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 3 au 16 août 2015 inclus.

Article 2

M. Stéphane NOËL, directeur général délégué en charge de la production et des opérations, reçoit délégation de signature pour signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 17 au 31 août 2015 inclus.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 juillet 2015.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS